

Demande d'accès pour un mandataire

Instructions

Étape 1 – Sélectionnez le formulaire

Demande d'accès au service en ligne du PIQM pour un mandataire (firme-conseil, consultant, collaborateur)

La présente demande a pour but de nommer, en suivant les étapes ci-dessous, la personne responsable dans votre organisation de désigner les employés qui seront autorisés à avoir accès au service en ligne du Programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM). Une municipalité pourra ensuite attribuer les droits d'accès aux employés de votre organisation qui auront été mandatés pour remplir le formulaire de présentation d'un projet.

Étapes à suivre

1. Vous devez d'abord désigner un « gestionnaire de mandataires » qui sera responsable de nommer les employés de votre organisation autorisés à avoir accès au service en ligne du PIQM. Si votre organisation compte plusieurs points de service, vous devez nommer un seul gestionnaire de mandataires par point de service.
2. Si la personne choisie n'est pas inscrite au Bureau municipal, elle doit le faire en se rendant à l'adresse www.portail.mamrot.gouv.qc.ca afin d'obtenir son nom d'utilisateur.
3. Assurez-vous d'avoir ce nom en main au moment de remplir le formulaire ci-dessous pour désigner votre gestionnaire de mandataires et soumettez-le au Ministère.
 - o [Formulaire de désignation d'un gestionnaire de mandataires](#)

Attention!

Veillez prendre note que le gestionnaire de mandataires est responsable du contrôle des accès auprès du personnel de son organisation. Cependant, ce gestionnaire ne peut donner de droits d'accès à ses employés pour qu'ils remplissent le formulaire de présentation d'un projet. La responsabilité de donner ces droits d'accès revient à une municipalité.

4. Une fois votre demande traitée, le Ministère confirmera par courriel à votre gestionnaire de mandataires sa nomination au service en ligne du PIQM, de même que ses droits et ses responsabilités.

1. Sélectionnez le formulaire « Désignation d'un gestionnaire de mandataires ».

Étape 2 – Remplir toutes les cases obligatoires

Désignation d'un gestionnaire de mandataires (firme-conseil, consultant ou collaborateur)

Les champs accompagnés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Étape 1 – Identifiez la firme-conseil, le consultant ou le collaborateur

Inscrivez les coordonnées complètes de votre organisation.

* Nom de l'organisation

* Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ?

Numéro civique

* Nom de la rue

* Municipalité ?

* Code postal

Région administrative

* Circonscription électorale provinciale ?

* Circonscription électorale fédérale ?

Inscrivez les coordonnées du demandeur. Le demandeur doit être une personne en autorité au sein de votre organisation.

* M. Mme

* Nom du demandeur

* Prénom du demandeur

* Fonction

* Téléphone poste

* Courriel

Étape 2 – Identifiez le gestionnaire de mandataires

Inscrivez le nom d'utilisateur au Bureau municipal de la personne au sein de votre organisation qui est désignée comme **gestionnaire de mandataires**. Les coordonnées apparaîtront automatiquement. Une organisation ne peut désigner qu'un seul gestionnaire pour le service en ligne du PIQM, et ce, pour chaque point de service.

* Nom d'utilisateur au Bureau municipal Chercher ?

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone poste

Courriel

Pour modifier ses coordonnées personnelles, la personne doit se rendre sur le site du [Bureau municipal](#), donner son nom d'utilisateur et son mot de passe, puis faire les modifications dans la page [Modification aux données personnelles et aux accès](#).

Annuler Soumettre

Pour joindre la Direction des infrastructures

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Direction des infrastructures
Aile Chauveau, 2^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-9957
Courriel : infrastructures@mamrot.gouv.qc.ca



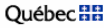

Retour vers le haut

2. Saisissez toutes les informations.

3. Inscrivez les coordonnées du demandeur, c'est-à-dire celles de la personne en autorité dans votre organisation.

4. Entrez le nom d'utilisateur au Bureau municipal de la personne que vous voulez désigner (ex : abcd0001), puis cliquez sur « Chercher ».

5. Lorsque toutes les cases obligatoires sont remplies, cliquez sur « Soumettre ».

<p>Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire</p> <p>Québec </p> <p>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Demande d'accès</p> <p> Merci, votre demande a été envoyée avec succès à la Direction des infrastructures.</p> <p>Retour à la page précédente</p> <p>Pour joindre la Direction des infrastructures</p> <p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire Direction des infrastructures Aile Chauveau, 2^e étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2005 Télécopieur : 418 644-8957 Courriel : infrastructures@mamrot.gouv.qc.ca</p> <p></p> <p>© Gouvernement du Québec, 2009</p> <p>Retour vers le haut </p>	<p>6. Le système vous indique que votre demande a été transmise avec succès à la Direction des infrastructures.</p> <p>Dès que la demande aura été traitée, la personne que vous avez désignée recevra un courriel lui confirmant sa nomination à titre de « gestionnaire local des droits d'accès.</p> <p>7. Cette fonction vous permet de retourner à la page précédente.</p>
--	---